

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNAN

DU 2 MAI 2017

L'an deux mil dix sept, le deux mai, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Madame Christine Favier, Maire.

Présents :

Christine Favier (Maire), Patrick Riolino (1^{er} Adjoint), Jacques Pineau (2^{ème} adjoint), J.Michel Doux, Yves Mignot, Catherine Gilioli, J.Noël Guéneau, Marlène Guenot et Faustino Zanfoni,

Excusé : Anne Irwin donne pouvoir à M Guéneau

Absent : Nikola Mitic

Secrétaire de réunion : Patrick RIOLINO

Approuve la séance précédente

Séance ouverte à 19h :

Ordre du jour :

- Projet de l'Eglise d'Asnan
- Questions Diverses

PROJET DE L'EGLISE D'ASNAN

Suite au rendez-vous chez M. le Sous Préfet de Clamecy, une subvention de 50 000€ nous est allouée au titre de la sécurité civile. Il nous a été proposé de contacter des entreprises locales pour des devis de sécurisation et démolition afin de trouver un devis plus accessible que celui de M. Buri.

Aucun devis de sécurisation ne nous a été proposé, nous avons donc retenu le devis de démolition de l'entreprise Michel.

Pour information :

- Devis sécurisation reçu : Architecte, Monsieur Buri : 398 640 TTC
- Devis pour démolition : Entreprise POUSSEAUX : 146 073.98 TTC
- Entreprise MICHEL : 46 644 TTC.

Il est prévu de créer sur le site de l'église « un jardin mémoire » où seront inclus quelques éléments de l'église, tels que cloche, coq, croix...

L'accord de Monseigneur l'Evêque étant obligatoire, un courrier lui sera envoyé dans les plus brefs délais.

Afin d'exposer la situation en détail, la municipalité organisera une réunion publique au mois de juin 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : 10 pour.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h34.